



## LISTE DE CONTRÔLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT		
☐ Formulaire de demande de permis d'aménagement — rempli, signé et daté		
Paragraphe qui décrit ce qui se trouve actuellement sur place ainsi que les travaux d'aménagements que vous proposez d'entreprendre. Donnez des détails tels que le nombre de logements, d'appartements aménagés à même une résidence privée et de logements attenants à un garage. Il est recommandé d'inclure des photos pour expliquer la situation actuelle sur le terrain et pour décrire ce qui est proposé.		
Un rapport sur les biens immobiliers de l'emplacement élaboré par un arpenteur des terres du Canada, y compris l'altitude géodésique existante aux quatre coins du lot.		
XTÉRIEUR — TOITURE		
n lien Web, des photos ou un échantillon du matériau et assurez-vous d'indiquer les suivants. :		
Lien Web du fabricant :		
XTÉRIEUR — MURS		
n lien Web, des photos ou un échantillon du matériau et assurez-vous d'indiquer les suivants. :		
Lien Web du fabricant :		
GEMENT (en unités métriques et à une échelle d'au moins 1:200)		
☐ Flèche indiquant le nord et échelle ☐ Dimensions du lot et superficie totale du terrain (m²) ☐ Altitude géodésique aux quatre coins de l'emplacement ☐ Dimensions et superficie (m²) des structures existantes et proposées (bâtiment principal, garage, remise, clôture, murs de soutènement, etc.)		







PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (en unités métriques et à une échelle d'au moins 1:200)		
Zone d'aménagement paysager de finition	☐ démontrant le gazon, les parterres de fleurs, les arbustes, les arbres et les jardins, et indiquant la surface totale d'aménagement paysager de finition (en m2).	
Zone d'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes	démontrant les trottoirs (sur la propriété), les voies d'accès, les terrasses, les zones de gravier, les paillis d'écorce, les murs de soutènement, et indiquant la surface totale d'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes (en m2).	
Ratio d'aménagement paysager de finition	□ zone d'aménagement de finition m2 / superficie d'emplacement m2 équivalant à l'exigence minimale de votre district de zonage.	
Écoulement des eaux pluviales	☐ l'écoulement des eaux pluviales doit être indiqué par des flèches garantissant que le drainage ne s'écoule pas sur les propriétés voisines ou municipales.	
Conservation ou abattage d'arbres mûrs	☐ L'abattage d'arbres mûrs doit être évité dans la mesure du possible. Le plan d'aménagement paysager doit clairement indiquer les arbres (y compris leur espèce) qu'il est proposé d'enlever et préciser pourquoi ils ne peuvent pas être conservés	
Clôture	☐ Les clôtures et l'éclairage du lot existants et proposés	
PLANS D'ARCHITECTURE (en unités métriques et à une échelle d'au moins 1:100)		
Plans d'étage	<ul> <li>Plans d'étage dimensionnels de tous les aménagements proposés, y ajouter une cuisine, des chambres à coucher, des salles de bain et des places de stationnement dimensionnelles et non obstruées dans le garage.</li> </ul>	
Plans de façade	☐ Hauteur du toit du niveau du sol jusqu'à la ligne de faîtage de toutes les structures proposées (consultez le tableau sur le site Web pour obtenir les hauteurs maximales pour chacune des zones)	
	☐ Hauteur de l'avant-toit à partir du niveau du sol de toutes les structures proposées (consultez le tableau sur le site Web pour obtenir les hauteurs maximales pour chacune des zones)	
	Hauteur <u>géodésique</u> du rez-de-chaussée du bâtiment principal (lors de l'achèvement des fondations, la hauteur géodésique sera utilisée pour vérifier les assises)	
	☐ Élévation du niveau du sol aux quatre coins de toutes les structures proposées	
Plans des sections	<ul> <li>Sections indiquant la hauteur de chaque étage par rapport à l'élévation géodésique du sol.</li> </ul>	
Plans de la toiture	☐ Plan de la toiture indiquant les pentes (pente de toit principale d'au moins 6:12) et la structure principale du toit	
Plan du paysage de la rue	☐ Élévations du paysage de rue montrant la relation entre l'aménagement proposé et les constructions existantes le long de la rue. Ce plan est exigé pour les projets d'aménagement dans la zone R2H et peut être exigé par l'agent d'aménagement dans certains cas pour d'autres zones.	

Il faut envoyer des copies électroniques des documents susmentionnés au Bureau d'aménagement, à l'adresse <u>developpementjasper@pc.gc.</u>ca. Il est également possible de faire parvenir les documents en version papier au Centre administratif de Parcs Canada, situé dans la gare ferroviaire patrimoniale de Jasper, au 607 Connaught Drive. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.